Image not found or type unknown

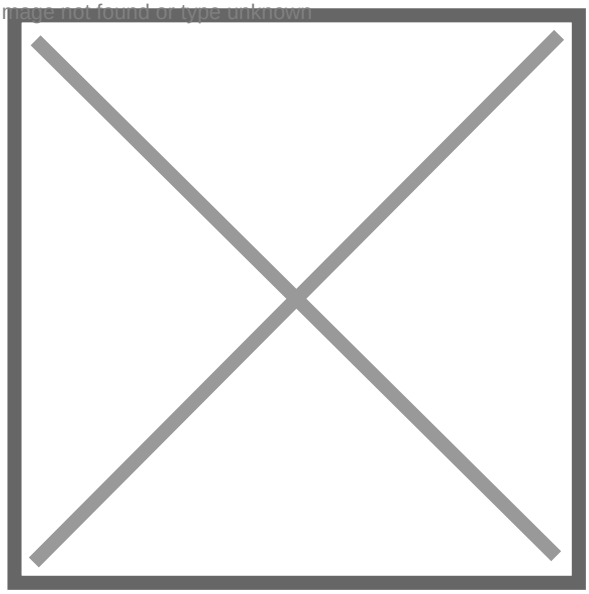

Problème de cotisations de mon assurance auto

Par **Linouz**, le **24/09/2015** à **11:24**

Bonjour,

J'ai eu quelques soucis de prélèvement de mes cotisations d'assurance auto ma 1ère année , ce qui m'empêche de repasser en prélèvement. J'ai payé mon premier semestre en 2 fois en devant me déplacer en agence pour régler. Je reçois un courrier pour mon 2ème semestre à régler, donc j'envoie sur le site de la Macif une demande pour payer en plusieurs fois, et je reçois un mail de réponse m'indiquant que ceci ne peut se faire que par téléphone ou en agence. Aujourd'hui, j'appelle et l'on m'indique que non je dois me déplacer et que ne se fait par téléphone.
Puis je résilier sans payer mon 2ème semestre ? Est-ce normal que je ne puisse pas résoudre cela autrement ?
Merci

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **11:43**

Bonjour,
Les facilités de caisse sont des gestes commerciaux à discrétion de ceux qui les proposent.
L'assurance est payable annuellement et par avance.
La compagnie peut donc conditionner le droit au planning de paiements partiels selon certains critère, comme celui de vous demander de vous déplacer en leurs locaux.
Ne pas payer vous expose à:
* la radiation

* laquelle ne suspend pas l'éligibilité des primes restant dues
* à la quasi-impossibilité de s'assurer ailleurs, ou à des couts exorbitants.

Par **Linouz**, le **24/09/2015** à **12:31**

Peuvent ils donc me refuser un échelonnement ?

Par **Lag0**, le **24/09/2015** à **13:17**

Bonjour,
Oui, bien sur.
Le paiement échelonné, comme le dit moisse, est un geste commercial, pas un droit de l'assuré. Sauf, bien sur, si le contrat prévoit quelque chose à ce titre...

Par **Linouz**, le **24/09/2015** à **13:58**

Super! Je vais bien être dans la m...., car depuis septembre, je travaille à mi-temps.
Mais si je resilie maintenant dois je payer le 2ème semestre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés